

# LE RÉPUBLICAIN

Le N° 5 Cent



## DU RHONE

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Le N° 5 Cent

### INSERTIONS-ANNONCES

Chronique locale..... 5 fr. la ligne  
 Reclamés..... 3 fr.  
 Annonces anglaises..... 30 fr.

Les annonces sont reçues à l'agence de publicité V. Fournier  
 14, rue Confort, à Lyon

### L. BARTHENS

Directeur politique et rédacteur en chef

ADMINISTRATION, REDACTION ET BUREAU DE VENTE:  
 LYON. — 18, Quai de l'Hôpital, 18, — LYON

### ABONNEMENTS

Lyon et départements limitrophes.....	Trois mois	Six mois
Autres départements.....	5 fr. 10 fr.	10 fr. 18 fr.
Etranger et Union postale.....	10 fr. 18 fr.	18 fr. 30 fr.

Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,  
 Quai de l'Hôpital

### AVIS

A l'occasion du JOUR DE L'AN, le RÉPUBLICAIN DU RHONE ne paraîtra pas demain.

### BOURSE DE PARIS

du 31 Décembre 1881

50 français.....	84 03	Crédit mobilier.....	730
100 français.....	85 10	Crédit Lyonnais.....	895
500 français.....	114 23	Mobilier espagnol.....	855
1000 français.....	90 40	Union générale.....	2975
5000 français.....	60 00	Autrichiens.....	555
10000 français.....	5 00	Lombards.....	705
100000 français.....	14 50	Sarragosse.....	215
1000000 français.....	60 00	Nord-Espagne.....	568
10000000 français.....	5700	Transatlantique.....	655
100000000 français.....	1790	Suez.....	8350
1000000000 français.....	87	Consolidés à Londres.....	1116
10000000000 français.....	11/2	Panama.....	2

### TÉLÉGRAMMES DE NUIT

TEL. SPÉCIAL DU « RÉPUBLICAIN DU RHONE »

### NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 31 décembre.

#### LE BUDGET DE 1883

Les ministres s'occupent activement, en ce moment, de la préparation du budget de 1883. Chacun d'eux a arrêté le budget de son département, et le ministre des finances a coordonné ces budgets partiels pour en former le budget général. Les conseils de cabinet, qui se tiennent actuellement aux affaires étrangères sous la présidence de M. Gambetta, ont plus particulièrement consacré à l'examen de ce budget dans les premiers jours du bureau de nuit.

La tâche qui s'impose au ministre des finances est particulièrement ardue. Par suite des errements suivis jusqu'à ce jour, il va falloir opter entre le système des dépenses nouvelles et celui des dégrèvements continus. Les deux ne pourront plus, au moins jusqu'à nouvel ordre, être pratiqués simultanément, comme on l'a fait depuis quatre ou cinq années.

Ainsi, pour donner une idée exacte de la situation, nous pouvons indiquer qu'après avoir voté le budget de 1882, l'ancienne Chambre a voté diverses lois aboutissant toutes à des dépenses nouvelles et qui imposent à l'Etat une charge supplémentaire de 55 millions par an. Nous citerons notamment :

- 1° La loi augmentant la pension des soldats et marins de leurs veuves, 10 millions ;
- 2° La loi accordant des pensions viagères aux victimes du Dux-Décembre, 6 millions ;
- 3° La loi accordant des subventions à la marine marchande, 8 millions ;
- 4° Les dépenses de reconstitution du matériel naval, reportées du budget extraordinaire au budget ordinaire, 18 millions ;

5° Diverses lois qui, ensemble, créent un supplément annuel de dépenses de 18 millions : total : 55 millions.

Ces dépenses sont destinées à se reproduire désormais tous les ans et figureront au budget de 1883 comme à celui de 1882.

D'autre part, où verra apparaître au budget de 1883, comme cela a lieu chaque année, des dépenses absolument nouvelles qui n'avaient pas figuré dans les exercices antérieurs et qui sont le résultat des besoins nouveaux qui se manifestent tous les jours et d'une manière en quelque sorte continue.

Ces dépenses absolument nouvelles figureront pour une somme de 90 à 100 millions au budget de 1883 ; il y a notamment sur ce chiffre 10 millions pour l'augmentation du traitement des instituteurs.

De sorte que, par rapport à 1881, le budget de 1883 présentera un excédent de dépenses de près de 150 millions.

D'autre part, les dégrèvements effectués sans interruption depuis cinq ans, et plus particulièrement ceux opérés cette année et l'année dernière sur les vins et les sucres, ont privé le Trésor de ressources importantes.

Le ministre des finances, préoccupé spécialement d'établir dans le budget un rigoureux équilibre, étudie la question de savoir si l'on pourra continuer le système des dégrèvements en 1883. Il n'est pas encore certain qu'on puisse les continuer et l'on en comprend maintenant le motif.

Si la possibilité existe, il est admis en principe que c'est l'agriculture qui sera cette fois appelée à bénéficier de ce soulagement. Ce n'est pas sur l'impôt foncier que porterait le dégrèvement, mais sur les prestations exigées pour les chemins de grande communication.

L'Etat prendrait l'achèvement de ces chemins à sa charge et alors les communes pourraient faire servir les prestations exclusivement à l'achèvement de leurs chemins vicinaux.

Il est à remarquer que si l'ensemble des dépenses nouvelles du budget de 1883 doit s'élever au chiffre en apparence considérable, de 150 millions, c'est que le ministre des finances a résolu d'y introduire toutes les prévisions possibles, de façon à donner une idée exacte de notre situation financière. Il veut éviter le plus possible d'avoir recours aux crédits supplémentaires présentés en cours d'exercice et qui obscurcissent, et souvent altèrent complètement l'état budgétaire.

Ainsi, en 1881, le budget une fois voté, on a dû recourir à des crédits, sans compter les dépenses de l'expédition de Tunisie, 120 millions de crédits supplémentaires pour des objets qui pouvaient parfaitement être prévus lors de l'établissement du budget.

### LES JOURNAUX DU SOIR

Paris, 31 décembre.

Le *Télégraphe* soutient que le choix de M. J.-J. Weiss est une erreur inexplicable.

Le même journal annonce que MM. Gambetta et de Freycinet ont eu depuis quelque temps de nombreux entretiens dans lesquels a régné la plus parfaite cordialité.

Le *National* dit que les radicaux facilitent la dictature au détriment du Sénat.

La *France* déclare qu'un désarroi complet règne dans le camp opportuniste.

Le *Temps* présente des observations sur la nécessité qu'il y a d'entourer la révision constitutionnelle de garanties sérieuses, en présence de la gravité de la question.

### Les réceptions du Jour de l'An

Paris, 31 décembre.

#### AU MINISTÈRE DES FINANCES

Paris, 31 décembre. — M. Allain-Targé a reçu dans la matinée les chefs de service du ministère, le gouverneur de la Banque et les directeurs des grands établissements financiers. Le ministre s'est entretenu avec les directeurs des administrations financières des travaux pour 1883. Il fut notamment question des améliorations à apporter dans le service des paiements des rentes et pensions qui, désormais, seront effectuées à la caisse des receveurs et percepteurs de Paris.

#### AU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

M. Devès, ministre de l'Agriculture, a reçu dans la matinée le personnel de son ministère et des délégations de diverses sociétés agricoles.

Répondant à la « Société nationale d'encouragement à l'Agriculture », le ministre a annoncé qu'il avait l'intention de visiter, les uns après les autres, toutes les régions de la France, afin de recueillir tous les vœux de toutes les populations rurales et de les satisfaire autant que possible.

### EN AFRIQUE

#### La pacification

Le ministre de la guerre a reçu la dépêche suivante :  
 Alger, 30 décembre, soir.

Général commandant le 19<sup>e</sup> corps à guerre

Au point de vue militaire, la situation est toujours bonne en Tunisie. Rien à signaler dans la région du Nord ; à Gafsa, tout va bien ; à Gabès, le général Logerot a heureusement terminé ses opérations ; il a pu, dans la journée du 14, châtier les dissidents auxquels il a mis hors de combat 70 hommes, dont 21 tués ; il a reçu la soumission des Beni Zid, des Metnata et autres tribus hésitantes qu'il a forcées à rentrer dans leur pays.

Alger, 31 décembre. — La colonne Delebecque a terminé ses opérations dans le Sud oranais. Les dissidents ont été complètement refoulés sur le territoire marocain.

Les troupes de la colonne rentrent se reposer dans les postes d'observation.

Tunis, 31 décembre. — Une dépêche du colonel Jacob, qui commande à Gafsa, annonce que 150 douars, représentant 2,300 tentes, étaient attendus à Gafsa le 27 décembre pour y faire leur soumission.

La soumission des autres fractions de la tribu des Hammamas est considérée comme probable. L'insurrection dans le sud de la Tunisie serait alors presque complètement éteinte.

#### La contribution de Sfax

Il se confirme qu'une maison de banque française négocie avec la ville de Sfax pour un emprunt de plusieurs millions de francs destiné au paiement de la contribution de guerre.

### Informations

Paris, 31 décembre.

#### Actes officiels

Le *Journal officiel* publie les nominations suivantes :

Sont promus :

Lieutenants-colonels d'infanterie, MM. Tringquier, Lachan, Joly, Lepus, Wasmer.

Chefs de bataillon, MM. Grosbon, Daroux, Michan, Targès, Robert, Serre, Suire, Toll, Baraille, Fruitier, Grimmeisen.

Lieutenants-colonels de cavalerie, MM. Bugeaud, Coniac.

Chefs d'escadron, MM. Prère, Dalmas, de la Pérouse, de Bellomayre, Pommayrac, Charles, Delagrèze, D'Hiver, Delasdesèze, Canonge, Blondin, Delherme, Novital.

Lieutenants-colonels d'artillerie, MM. Bruneau, Béra, Albenqus, Bayon.

Chefs d'escadron, MM. Nicolas, Proth, Domines, Hermay, Achard.

Lieutenant-colonel du génie, M. Morellet.

Chefs de bataillon, MM. Challefontaine, Offner.

Adjointe de 1<sup>re</sup> classe à l'intendance militaire, MM. Alibray, Viry, Hintzy.

M. Louvier est nommé agent de change à Lyon, en remplacement de M. Holstein.

#### Les décorations

Par décrets insérés à l'*Officiel* de ce matin, sont nommés grands-officiers de la Légion d'honneur : MM. Emile Augier, Lenormand et de Breteville, général de division en retraite ; Commandeur : M. Bordes y Pilas, ancien colonel major des Invalides ; Officiers : MM. Leblanc, inspecteur général des ponts et chaussées ; Marsé, médecin de marine ; Baron, ingénieur en chef des ponts et chaussées ; Peron, chef de division à la grande chancellerie.

Il y a aussi plusieurs chevaliers, parmi lesquels M. Faure, le célèbre baryton.

#### Le traité franco-anglais

Les négociations pour le traité de commerce anglo-français ont été officiellement reprises ce matin.

#### La police des mœurs

Le *National* dit que le cabinet a approuvé en principe un projet de loi relatif à la police des mœurs, qui serait déposé, à la rentrée, sur le bureau de la Chambre.

#### Les lois sur les congrégations

Le ministre de l'instruction publique et des cultes vient d'envoyer une circulaire à tous les préfets. Il leur recommande de procéder immédiatement, avec beaucoup de soin, à faire le recensement des congrégations autorisées.

Cette mesure aurait pour effet de reconnaître l'existence dans ces congrégations d'un certain nombre de religieux expulsés à la suite des décrets du mois de mars.

L'existence de ces congrégations pourrait entraîner la fermeture de l'établissement hospitalier.

En présence des attaques quotidiennes du clergé contre le gouvernement républicain, le ministre a décidé, dit-il, de faire respecter les décrets et d'exécuter le Concordat au pied de la lettre.

#### L'épidémie du Sénégal

M. Joubert, inspecteur en chef de la marine, part en mission pour le Sénégal, pour examiner la situation de notre colonie à la suite de l'épidémie qui l'a ravagée.

### FEUILLETON DU RÉPUBLICAIN DU RHONE

## LE FIACRE N° 13

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

### PREMIÈRE PARTIE

#### ABEL & BERTHE

I

Dix heures du soir venaient de sonner. Une nuit splendide succédait à une belle journée du milieu de septembre de l'année 1857.

A l'horizon, derrière les hauteurs de Belleville, la lune presque dans son plein émergeait comme un scintillement d'argent et, joignant ses clartés blanches au scintillement des étoiles sans nombre, rendait l'obscurité transparente.

Sur le talus des fortifications, près de la barrière de La Chapelle, un homme était étendu de tout son long dans l'herbe qu'une rosée fine et fraîche commençait à mouiller.

La tête soutenue par ses deux mains, cet homme regardait l'oreille au plus léger bruit et surveillait d'un oeil attentif le chemin côtoyant les cultures maraîchères qui longent les fortifications entre la voie du chemin de fer du Nord et la route de Saint-Denis, distante d'environ cinq cents mètres.

Ce guetteur nocturne pouvait avoir soixante ans.

Des cheveux blancs taillés en brosse couvraient sa tête nue. Une barbe grisonnante, inculte, épaisse

et longue, tombant presque jusqu'à la poitrine, donnait une apparence sauvage à son visage bistre, tanné, où sous des paupières flasques et rougies luisaient deux prunelles de chat.

L'homme portait un pantalon de treillis, une cotte de toile bleue serrée à la taille par une ceinture de cuir, et sur cette cotte une vieille redingote d'une couleur indéfinissable. Un chapeau de paille défoncé se voyait à côté de lui.

— Sacrebleu ! murmura tout à coup cet inconnu d'apparence éminemment suspecte, en frappant du poing avec impatience le sol qui lui servait de couche, il me fait poser ou le diable m'emporte ! Depuis une demi-heure il devrait être ici !

— Qu'est-ce qu'il fait donc, le failli chien ?... Cette expression : *failli chien*, très usitée parmi les matelots, pourrait donner lieu de croire que le singulier vieillard avait été marin.

Une telle supposition serait erronée, et nous présentons à nos lecteurs, en la personne de Raoul Brisson, surnommé *Plume-d'Oie*, un ci-devant notaire.

Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable

Raoul Brisson s'était vu jadis titulaire, dans une petite ville des environs de Paris, d'une étude fort suivie et d'un très agréable rapport ; il possédait quelque fortune personnelle et n'avait qu'à vouloir pour épouser une héritière, devenir tout à fait riche et faire souche d'honnêtes gens.

Le goût du jeu, de la table et des femmes, joint à un déplorable talent de faussaire, avait causé sa perte.

Traduit en cour d'assises et reconnu coupable de deux cent quatre-vingts et quelques faux, Raoul Brisson passa de son étude au bagne de Brest, assurément très vexé, mais ni repentant, ni corrigé.

Cet honorable tabellion joignait à l'ameur de la calligraphie la bosse de l'imitation.

Il reproduisait en se jouant et à main levée des parafes prodigieux, et plaçait dans ses aptitudes de faussaire sa joie, sa vanité, sa gloire.

Il se plaisait à raconter, non sans un légitime orgueil, qu'un certain jour, au bague, on l'avait mis en liberté sur un ordre venu de Paris et émanant du ministère de la justice, ordre parfaitement en règle, couvert de timbres et de signatures officielles.

Or, tout était faux, signatures et timbres, y compris ceux de la poste.

Raoul Brisson ne fut repris que trois jours plus tard, lorsque le télégraphe eut signalé la prodigieuse mystification dont les autorités du bague venaient d'être victimes.

En quittant Brest — (où, soit dit entre parenthèses, son vocabulaire s'était enrichi de bon nombre d'expressions locales, dont celle de *failli chien* faisait partie), — il avait mis son talent de spécialiste au service de quiconque voulait le lui payer, mais la vieillesse étant venue, la main commençant à trembler, l'ex-notaire était tombé dans la catégorie des voleurs du dernier ordre, vagabonds sans feu ni lieu, vivant au jour le jour du produit de leurs misérables rapines, couchant dans les fours à plâtre, dans les carrières, dans les maisons en construction, quand leur manque les quelques sous nécessaires pour payer une part du grabat des bouges immondes où on loge à la nuit.

Un bruit de pas se fit entendre tout à coup.

Le ci-devant notaire prêta l'oreille avec un redoublement d'attention, et ne perdit plus des yeux le chemin bordant les talus dans la direction de la route de Saint-Denis.

Les pas se rapprochaient, mais à son grand étonnement, quoique la nuit fût claire, Raoul Brisson ne voyait personne.

Sans doute le promeneur avait soin de se tenir dans l'ombre projetée par les fortifications.

Le bruit cessa, puis au bout de quelques secondes, au milieu du silence, une voix rauque lança ces syllabes bizarres articulées d'une façon toute particulière et qui servent de signal et de cri d'appel aux rôdeurs de nuit :

— Pi... pi... ut !...  
 Raoul Brisson répondit par un signal pareil. Une forme vague apparut alors à quelque distance et se mit à gravir le talus gazonné.

Le nouveau venu était un homme de quarante-cinq ans tout au plus, de taille moyenne et d'une maigreur presque invraisemblable.

Une vareuse de canotier, boutonnée jusqu'au cou, flottait sur ses épaules saillantes et sur son torse étriqué. Ses tibias, squelette ballottant dans un pantalon de drap bleu, presque collant, l'ensemble du costume semblait propre.

La chevelure autrefois d'un blond filasse, maintenant poivre et sel, formait sur les tempes de longs accrocs-cœurs pompadour et coquets ; le visage piqué de taches de rousseur était glabre et blafard ; les petits yeux, enfoncés sous de profondes arcades sourcilières, exprimaient à la fois l'astuce et le cynisme.

La casquette plate, de velours bleu, posée sur le derrière de la tête, découvrait un front très bombé qui, d'après les adeptes de la science phrénologique, dénotait chez son possesseur une intelligence réelle, mais applicable exclusivement au mal.

L'ex-notaire, reconnaissant aux clartés de la lune la silhouette caractéristique de celui qu'il attendait, changea de position et s'assit les jambes croisées.

— Eh ! tonnerre du diable, dit-il, arrive donc, traînard ! Je commençais à désespérer. Tu es en retard d'une demi-heure.

— Mieux vaut tard que jamais, mon compère... répliqua l'homme squelette, dont la voix rauque sor-

## Liquidation de l'Exposition de 1878

La liquidation de l'Exposition internationale de 1878 a été définitivement close aujourd'hui. Cette laborieuse opération laisse encore en souffrance plusieurs affaires qui n'ont pu recevoir une solution définitive, par suite de la négligence des intéressés qui n'ont pas encore répondu aux nombreux appels de l'administration.

Il y a, entre autres, la livraison des diplômes attribués aux exposants ayant obtenu des récompenses et la livraison des médailles commémoratives qui est loin d'être terminée.

Néanmoins, dès ce soir, les bureaux du Champ-de-Mars ont été fermés; le personnel encore en fonctions a été congédié, et tout ce qui peut rester de cette liquidation sera transporté au ministère de l'Agriculture, où sera ouvert un bureau spécial dit « bureau de l'Exposition de 1878 ».

## Echo du procès Rochefort

L'Intransigeant annonce que le nommé Traverso, frère de Mme Elias Mussali, a provoqué en duel M. Pelletier, témoin dans le procès Rochefort.

## La santé d'André Gill

André Gill est beaucoup plus tranquille : il rassure sur son état avec calme et s'est informé de la santé de Gil-Pérez et de Cerdès. Il a même manifesté le désir d'être placé avec ces deux infortunés. Il semblerait qu'il y ait dans l'affaire mal dont est atteint le pauvre Gill une rémission passagère.

## La réorganisation des colonies

Il est inexact, ainsi que plusieurs journaux l'ont annoncé, que le décret réglant d'une façon définitive l'administration et l'organisation des colonies, doit paraître ces jours-ci au Journal officiel. Ce décret n'est même pas encore en préparation. On s'occupe seulement, au ministère du commerce et des colonies, de réunir les nombreux documents nécessaires à son élaboration.

D'ailleurs, M. Rouvier est en ce moment absorbé par les négociations entamées avec les plénipotentiaires anglais, suédois et espagnols, relativement aux traités de commerce, et nous pourrions presque affirmer que le décret organisant les colonies ne paraîtra pas avant la première quinzaine de janvier.

## La poussière navale

Plusieurs journaux annoncent qu'il serait question de réduire les stations locales des colonies. Cette information est exacte. Le ministre est décidé à rompre avec des habitudes qui n'ont d'autre résultat que d'user sans profit un matériel et un personnel qui seraient beaucoup plus utiles ailleurs. Il veut, en un mot, faire disparaître ce que l'on nomme dans la marine « la poussière navale ».

## Petites Nouvelles

M. Gougeard, ministre de la marine, a décidé la suppression des postes d'honneur à son ministère et dans les préfectures maritimes.

On a de mauvaises nouvelles de la santé du général de Launay. Bien que l'état de l'ancien gouverneur de Paris ne soit pas aussi grave qu'on l'a dit tout d'abord, il n'en inspire pas moins de vives inquiétudes.

M. Richard, ex-évêque de Belley, actuellement coadjuteur de l'archevêque de Paris, est très gravement malade.

Le service de paquebots entre Marseille et Barcelone qui, jusqu'à présent était fait par les Messageries maritimes, est confié, à dater du 1<sup>er</sup> janvier, à la compagnie Valéry.

M. Waldeck Rousseau, ministre de l'intérieur, est rentré dans la soirée à Paris.

## CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'INSTRUCTION

Paris, 31 décembre.

Le conseil supérieur de l'instruction publique a tenu sa dernière séance.

Il a d'abord accordé quelques permissions d'enseigner à un petit nombre d'étrangers pour les cours primaires. La même question avait été résolue pour les cours secondaires dans une réunion précédente.

Puis le conseil a abordé le projet d'organisation de l'enseignement secondaire des jeunes filles. En voici les principales dispositions :

L'examen d'entrée établi par la loi du 21 décembre 1880 aura lieu d'après un programme qui sera ultérieurement réglé.

Les classes seront d'une heure, deux le matin, deux le soir, tous les jours de la semaine, sauf le jeudi et le dimanche.

L'enseignement est divisé en deux périodes. La première, de trois ans, comprendra l'étude de la langue et la littérature française, des langues vivantes, de l'histoire générale et nationale, de la géographie, de l'histoire naturelle, des notions de zoologie et de botanique, de dessin, écriture, musique

vocale, morale, arithmétique, géométrie, physique chimie, notions élémentaires de physiologie, économie domestique et hygiène.

Trois fois par semaine, de dix heures et demie à midi, travaux à l'aiguille et gymnastique.

Après les deux premières années, un examen de passage : après la troisième, un examen donnant droit à un diplôme.

2<sup>e</sup> période. — Deux années.

Cours obligatoires. — Morale, langue et littérature françaises, éléments de littérature ancienne, langues vivantes, éléments de littérature étrangère, histoire de la civilisation jusqu'à nos jours, astronomie et cosmographie, physiologie animale et végétale, éléments de psychologie appliquée à l'éducation, notions de droit actuel, économie domestique, physique et chimie.

Cours facultatifs. — Littératures anciennes, éléments, langue latine, mathématiques, physique, musique vocale, dessin, géographie économique, physiologie animale et végétale.

Après la première année, examen de passage ; après la seconde, examen donnant droit au diplôme.

Comme dans la première période, trois fois par semaine, de dix heures et demie à midi, travaux à l'aiguille et gymnastique.

Enfin, dans une sixième année, l'on préparera les élèves aux écoles ou à des carrières spéciales.

Les projets soumis au conseil supérieur étant épuisés, la session est terminée.

## ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Nous croyons utile de rappeler les noms et les opinions politiques des sénateurs sortants qui appartiennent aux départements où des élections vont avoir lieu.

Orne. — MM. de la Scitière, Poriquet et le comte de Fliers tous les trois de la droite.

Pas-de-Calais. — MM. Paris, Dabulle, de Rosamel, membres de la droite, et Huguot, de la gauche.

Puy-de-Dôme. — M. le baron de Barante, de la droite, Salzeuve, Guyot-Lavaline, tous les deux de la gauche.

Pyrénées-Orientales. — MM. de Lestapis, Daguenné et de Gontaut-Biron, tous les trois de la droite.

Pyrénées-Orientales. — MM. Adnet et Cazalas, tous les deux de la droite.

Pyrénées-Orientales. — M. Emmanuel Arago, de la gauche.

Le second sénateur de ce département était M. Paul Massot, également de la gauche, qui est décédé et n'a pas été remplacé.

Haut-Rhin, territoire de Belfort. — M. Vieillard-Migeon, de la droite.

Rhône. — MM. Mangini, Perret, Vallier et Edouard Millaud de la gauche.

Haute-Savoie. — MM. Dufournel, de la droite ; Jobard, de la gauche.

Saône-et-Loire. — MM. le général Guillemant, Marthey et Desmés, tous trois de la gauche.

Sarthe. — MM. le marquis de Talhouët, Vétillard et Caillaux, tous trois de la droite.

Savoie. — M. d'Alexandry, de la droite, et M. Parent, de la gauche.

Haute-Savoie. — MM. Chaumontel et Chardon, de la gauche tous les deux.

Seine. — MM. de Freycinet, Tolain, Hérold, Victor Augo et Peyrat, tous les cinq de la gauche.

Seine-Inférieure. — MM. Pouyer-Quertier, Ancel, le général Robert, tous les trois de la droite. Le quatrième sénateur de ce département était M. Rouland également de la droite, qui est décédé et n'a pas été remplacé.

Seine-et-Marne. — MM. Foucher de Careil et Adam tous les deux de la gauche.

Seine-et-Oise. — MM. Léon Say, Féray et Gilbert-Bouéher, tous les trois de la gauche.

Deux-Sèvres. — MM. Taillefert et Monnet tous les deux de la droite.

Somme. — M. Dauphin, de la gauche ; MM. le vicomte de Rainville et l'amiral de Dompierré-Hornoy, tous les deux de la droite.

Tarn. — M. Espinasse, de la droite. Le second sénateur de ce département était M. de Voisins-Lavernière, membre du centre gauche dissident, qui a

été élu sénateur inamovible contre M. Hérold, en remplacement de M. Fourcand, décédé.

Tarn-et-Garonne. — MM. de Preissac et Delbreil, tous les deux de la droite.

Var. — MM. Charles Brun et Ferrouillat, tous les deux de la gauche.

Vaucluse. — MM. Elzéar Pin, de la gauche, et Granier, de la droite.

Vendée. — MM. Gaudineau, de Cornulier et Halgan, tous les trois de la droite.

Vienne. — MM. les généraux Arnaudeau et Ladmirault, tous les deux de la droite.

Haute-Vienne. — MM. Teisserenc de Bort et Nard, tous les deux de la gauche.

Vosges. — MM. Claude et George, tous les deux de la gauche.

Le troisième sénateur de ce département était M. Claudot, également républicain, qui a donné sa démission et n'a pas été remplacé.

Yonne. — MM. Edouard Charton et Ribière, tous les deux de la gauche.

Oran. — M. Pomel, de la gauche.

Inde Française. — M. Desbassyns de Richemont, de la droite.

On sait que quatre autres départements, les Alpes-Maritimes, l'Arriège, l'Eure et la Haute-Marne, sont également convoqués pour le 8 janvier, afin d'élire chacun un sénateur en remplacement de MM. Joseph Garnier, Anglade, La Roncière Le Nourry et Robert Dehaut, décédés.

## ÉTRANGER

### Suisse

#### Le tunnel du Gothard

Berne, 31 décembre. — La collaudation du grand tunnel s'est effectuée hier par les techniciens, et a duré de 9 heures et demie à 11 heures. Le résultat en a été complètement favorable.

Aujourd'hui, samedi, 31 décembre, la poste a franchi pour la dernière fois la montagne. La direction des postes a décidé de donner des gratifications au personnel dont le service va cesser.

#### La peste bovine

La peste bovine ayant éclaté en Prusse, dans la province de Silésie, la France a interdit l'entrée sur son territoire du bétail (ruminants), des peaux fraîches, etc., venant d'Allemagne, du Luxembourg et de l'Autriche.

Les bureaux de douane de Pontarlier, Delle et Belfort ont également fermé pour l'exportation du bétail. Cette mesure se fera sentir lourdement sur le commerce suisse.

### Italie

#### La question romaine

Rome, 31 décembre. — L'Observatore romano et le Journal de Rome ont publié hier un article dont l'inspiration a été puisée dans les hautes sphères du Vatican.

Ces deux journaux affirment que si le discours que le pape a adressé aux cardinaux, dans l'audience spéciale de ces jours derniers, a été plus expressif que celui prononcé par Sa Sainteté à l'occasion de la canonisation, il faut attribuer ce revirement aux violences exercées contre les pèlerins, au langage insultant des journaux et à l'attitude du Parlement italien lui-même. Ces deux articles vont inaugurer une énergique campagne officieuse.

### Exposition universelle à Rome

Rome, 31 décembre. — On affiche en ce moment à Rome un appel à tous les Romains pour réaliser dans le plus bref délai une souscription destinée à organiser une exposition nationale à Rome, que les idées combattues à Berlin ayant fortifié l'opinion de ceux qui ne croient pas possible, dans un avenir prochain, une exposition universelle à Rome, il ne reste plus qu'à songer à une exposition nationale.

On doit donc faire à Rome celle qu'on se proposait de faire à Turin et on espère que Turin même voudra bien adopter cette proposition.

L'appel est signé en tête : de Piccini, syndic de la ville, d'une douzaine de députés et de quantité de notables commerçants.

### Angleterre

#### L'agitation irlandaise

Dublin, 31 décembre. — La police de Dublin a saisi les journaux Irish Wald et l'United Irishman.

#### Rixes sanglantes

Londres, 31 décembre. — Des rixes sanglantes ont eu lieu hier soir à Plymouth ; plusieurs personnes ont été tuées ; les blessés sont nombreux.

## Allemagne

### Distribution de croix

Berlin, 31 décembre. — L'empereur a conféré l'ordre de l'Aigle-Rouge de 3<sup>e</sup> classe, avec étoile, au général-major Mathelin, et l'ordre de la Couronne de 3<sup>e</sup> classe à M. le lieutenant-colonel, comte de Semsmaison, attaché militaire à l'ambassade de France. Le même ordre a été conféré au capitaine d'artillerie Collard, 2<sup>e</sup> attaché militaire à la même ambassade.

### L'assassinat du czar

On déclare inexacte la nouvelle publiée hier par le Tagblatt, d'après laquelle un Français du nom de Hol laender, arrêté il y a plusieurs mois à Berlin comme complice dans l'attentat contre l'empereur Alexandre II, aurait été livré à la Russie par le gouvernement allemand, avec l'assentiment du gouvernement français.

### Russie

#### L'ordre règne à Varsovie

Varsovie, 31 décembre. — Les désordres ont continué à Varsovie, le 27 décembre, mais ils ont été réprimés sans le secours des armes. Des mesures de précautions ont fait échouer les tentatives de jours suivants contre les juifs.

Le nombre des blessés dans la lutte des premiers jours a été de vingt-quatre chrétiens et de vingt-deux juifs ; un juif est mort à l'hôpital.

### Etats-Unis

#### Dans la Caroline du Nord

New-York, 31 décembre. — Des troubles ont éclaté dans la Caroline du Nord. Les policiers ont fait usage de leurs armes pour repousser leurs agresseurs. Dans la lutte, deux hommes de police ont été tués. De leur côté, les émeutiers comptent trois morts et sept à huit blessés.

## LA SITUATION EN EUROPE

On mande de Rome, le 30 décembre, à l'Estafette :

1<sup>o</sup> On attribue le langage agressif du pape aux termes encourageants de la lettre autographe de l'empereur Guillaume, que le cardinal Hohenlohe a remise vendredi dernier à Léon XIII ;

2<sup>o</sup> On ajoute qu'une pareille lettre autographe a été remise par le même prélat au cardinal Jacobini, de la part du prince de Bismarck, qui est très mécontent de l'intente de M. Léon Gambetta avec MM. Farini, Depretis et Crispi ;

3<sup>o</sup> On commente fort la tension actuelle des rapports de l'Italie avec l'Autriche-Hongrie, et l'on attribue cette nouvelle crise diplomatique aux démissions des députés « factieux » de Trieste ;

4<sup>o</sup> Les agents anglais et russes se montrent très soucieux de la germanisation administrative de la Turquie d'Europe, et sont en pourparlers fréquents à ce propos avec M. Mancini.

Je crois que la République française ne pourra que bénéficier de tous les embrouillamini de la situation monarchique européenne, y compris l'Angleterre et ses féniens.

## La population de l'Alsace-Lorraine

Nous ne saurions laisser passer sans jeter un regard sur un coin de notre pays, détaché du territoire comme conséquence de la guerre de 1870.

Nous ne voulons point parler des Alsaciens-Lorrains qui ont opté, en très grand nombre, pour la nationalité française, mais bien de nos anciens frères qui ont aujourd'hui perdu la qualité de Français.

Il résulte du dernier recensement opéré en Alsace-Lorraine que cette province compte aujourd'hui 656,475 ménages établis dans 265,609 maisons.

La population civile s'élève à 1,517,494 âmes et 32,244 personnes appartenant à l'armée.

La population civile compte 727,949 personnes de sexe masculin, et 789,545 du sexe féminin.

Sous le rapport du culte, la population se divise en 1,223,161 catholiques, 250,697 protestants, et 43,812 israélites.

L'Alsace-Lorraine a 1,374 aveugles, 1,724 sourds-muets, 2,214 idiots et 1,330 aliénés.

Les chiffres ci-dessus se subdivisent comme suit :

Le département de la Basse-Alsace compte 588,947 âmes sur 135,851 ménages, habitant 100,300 maisons ;

taut d'un gosier corrodé par l'alcool, j'ai bien mangé ne pas venir.

— Pourquoi ça ? Qu'est-ce qu'il y a donc ?

— Il y a que Fil-en-Quatre ne voulait plus être trois dans l'affaire... Il soutenait que lui et moi ça suffirait grandement, et j'ai vu la minute où nous marchions sans toi...

— Par exemple ! murmura Brisson scandalisé et inquiet.

— Dame ! tu sais, c'était son droit... reprit le nouveau venu. C'est Fil-en-Quatre qui a déniché l'opération... Il dépendait de lui de choisir son monde...

— Et maintenant ?

— Oh ! maintenant, c'est arrangé... J'ai parlé pour toi... j'ai plaidé ta cause et j'ai réussi... Mais, s'il te plaît ! ça n'a pas été sans peine... Tu me dois un fameux cierge !... Il était bigrement mal disposé, Fil-en-Quatre...

— Qu'est-ce qu'il me reproche ?

— Il dit comme ça que tu deviens poire molle... que tu manques de nerf... que tu étais bon aux écritures, autrefois, mais qu'à présent la vue baisse, la main tremble, et que tu n'es plus bon à rien... V'là ce que c'est que de vieillir...

— J'ai beau vieillir... j'en vauds un autre...

— C'est non avis, parle-le ! mais Fil-en-Quatre pensait autrement. Tu sais, on n'est pas lous d'or pour plaire à tout le monde...

— Enfin, qu'est-ce qui est décidé ?

— Nous trouverons Fil-en-Quatre au Petit-Assommoir, à minuit moins un quart... Il a ses habitudes par là... et nous conviendrons de l'ordre et de la marche...

— Ta-t-il mis au courant de l'affaire ?

— Il ne m'en a pas soufflé mot.

— Tu sais cependant de quoi il retourne ?

— Ma foi, non. Je sais seulement qu'il s'agit d'un

coup de fortune, mais qu'il faudra peut-être jouer du couteau...

Le ci-devant notaire eut un petit frisson.

— Assassiner... murmura-t-il d'une voix qui pouvait altérer.

— J'ai dit peut-être. Et puis, qu'est-ce que ça te fait, mon vieux ?

— Je n'aime pas le sang...

— Moi non plus, foi de Jean-Jeudi !... Je n'ai jamais refroidi quelqu'un pour le plaisir, ou pour m'entretenir la main... Mais quand il faut, il faut... Nous n'avons point de rentes... Sois paisible d'ailleurs, on te donnera un simple poste d'observation... Nous machinerons cela avec Fil-en-Quatre...

Allons, en route, mon vieux Plume d'Oie... toi par un chemin, moi par un autre... Inutile qu'on nous rencontre trop souvent ensemble...

Raoul Brisson se leva et prit à gauche, tandis que Jean-Jeudi tournait à droite, rentrait dans Paris et remontait, en sifflant un air de quadrille, la grande rue de La Chapelle.

Le Petit-Assommoir était un de ces bouges infects si nombreux, à l'époque où commencent notre récit, aux environs des barrières, où n'avaient point encore été reculé jusqu'aux fortifications.

Ce débit de vin bleu et de liqueurs frelatées se trouvait non point au rez-de-chaussée, mais dans le sous-sol d'une vieille maison voisine de la barrière de La Chapelle et faisait partie d'un palé de constructions chancelantes, tombées depuis sous la pioche des démolisseurs pour faire place à un square.

Un escalier d'une douzaine de marches permettait de descendre dans l'établissement qui jouissait d'un fort mauvais renom et sur lequel la police avait les yeux ouverts.

Ceci n'étant ignoré de personne on pourrait s'étonner de la présence, en un tel bouge, de gens que la police inquiète, on aurait tort. Il est de notoriété

publique que les souricières attirent fatalement les malfaiteurs.

Jean-Jeudi, surnommé Rossignol, descendit l'escalier avec la désinvolture d'un habitué, traversa la première salle, ou la première cave si l'on veut, éclairée par les mèches fumeuses de deux lampes à bec suspendues à la voûte et, sans s'inquiéter des rôdeurs de barrières qui buvaient autour du compteur d'étain, il entra dans une seconde salle beaucoup plus vaste, éclairée de la même façon.

Un billard crasseux se trouvait au centre.

## II

Une dizaine de petites tables s'alignaient le long des murailles. Toutes étaient occupées par des hommes qui, pour la plupart, semblaient des bandits ou des recéleurs, et par des filles de la dernière catégorie dont la laideur égalait le cynisme.

Fil-en-Quatre jouait au billard avec un jeune garçon de dix-sept ou dix-huit ans, d'une jolie figure et d'une élégance relative.

Lui-même pouvait avoir vingt-cinq ans. C'était un solide gaillard bien pris dans sa taille, au visage régulier à la mine avenante.

Rien dans son apparence ne semblait suspect ; le physiionomiste le plus habile n'aurait pu deviner en lui un bandit capable de tout, même de tuer un homme en souriant.

La tenue de Fil-en-Quatre était celle d'un ouvrier dans l'aisance ou d'un commissionnaire endimanché.

Jean-Jeudi lui frappa sur l'épaule.

Le joueur de billard se retourna.

— Ah ! c'est toi, dit-il, tu es seul ?

— Comme tu vois...

— Et, le notaire...

— Il arrive le notaire.

— Bon... assieds-toi et bois un coup en l'atten-

dant... Je fuis ma partie... Attention, Jules...

Dix-huit à douze...

Jean-Jeudi s'installa sur un banc, prit un verre, le remplit, le vida, et renouvela trois ou quatre fois de suite la même opération.

Cinq minutes plus tard Raoul Brisson, surnommé Plume d'Oie, entra à son tour dans la seconde salle du Petit-Assommoir, juste à temps pour traquer avec Jean-Jeudi et avec Fil-en-Quatre, qui venait d'achever sa partie par une série de brillants carambolages.

— Allons-y, mes enfants... dit-il alors.

— Où nous mènes-tu ?

— Dans un endroit où nous serons à notre aise pour causer... Chez Bibi... Bibi, c'est moi... Je passe le premier pour vous montrer le chemin...

Au lieu de traverser la première salle, de gagner l'escalier et de quitter le cabaret, Fil-en-Quatre se dirigea vers une petite porte pratiquée dans la muraille du fond et donnant sur un couloir obscur.

Il s'engagea dans ce couloir.

— Vous me suivez, hein ? demanda-t-il en se retournant.

— Parbleu !

L'ex-notaire et Jean-Jeudi lui marchaient en effet sur les talons.

Tous les trois firent ainsi une vingtaine de pas au sein d'une obscurité profonde, frôlant de leurs mains étendues les parois du boyau noir, afin de ne pas se heurter.

— Halte ! dit tout à coup Fil-en-Quatre. Nous sommes arrivés. C'est ici que je niche... provisoirement.

Il ouvrit une seconde porte, fit craquer sous son ongle une allumette chimique, et l'approcha de la mèche d'une chandelle.



